

Les règles d'or de Mon Accompagnateur Rénov'

ÉDITION 2024



Contexte

Ce document a pour objectif de faciliter la constitution des dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur.

Il présente les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier et les bonnes pratiques à adopter lors du dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov'.

Il complète la documentation déjà disponible :

- **Le Guide du Candidat Mon Accompagnateur Rénov** indiquant les étapes à suivre et les documents à fournir pour déposer une demande d'agrément Mon Accompagnateur Rénov' (MAR). Ce guide est disponible sur la site France Rénov : <https://france-renov.gouv.fr/guide-candidat-mar>
- **Le Guide Mon Accompagnateur Rénov'** expliquant le rôle de l'Accompagnateur Rénov' tout au long de la demande d'aide du ménage. Ce guide est disponible sur la plateforme ExtraRénov' : <https://extrarenov.anah.gouv.fr/guidemonaccompagneurrenovversionmars2024pdf>

Sommaire

- 1. Les 10 bonnes pratiques de l'Accompagnateur Rénov'**
- 2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'**
 1. Déposer une demande d'engagement de la subvention
 2. Déposer une demande d'avance
 3. Déposer une demande d'acompte
 4. Déposer une demande de solde
 5. Zoom sur le Rapport d'Accompagnement
- 3. Suivre les dossiers MaPrimeRénov' déposés**
 1. Sur la plateforme maprimerenov.gouv.fr
 2. Sur la plateforme monprojetanah.gouv.fr
- 4. Remplir l'attestation de travaux**
 1. Le rôle de l'attestation de travaux
 2. Zoom sur la description des travaux
 3. Liste des intitulés de travaux proposés sur les plateformes de dépôt
- 5. Où trouver les documents utiles ?**
- 6. Besoin d'aide ?**

1. Les 10 bonnes pratiques de l'Accompagnateur Rénov'

Général

- 1 Tous les documents fournis doivent être en **format non modifiable** : pdf non modifiable, scan, etc... Cette consigne vise à protéger le demandeur, afin que son dossier soit examiné sur la base de documents infalsifiables.
- 2 Tous les documents fournis doivent être aux **nom et prénom** du demandeur. Tout document au nom du conjoint ne pourra pas être accepté.

Contrat MAR

- 3 Le contrat MAR sous la forme d'un devis est accepté si celui-ci est signé par les deux parties pendant la période de validité du devis. Il doit a minima préciser l'ensemble des prestations obligatoires définies par l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022.
- 4 Le contrat MAR doit détailler le montant TTC des prestations. L'ANAH préconise une facturation en plusieurs étapes suivant les moments clés du projet.

Attestation de travaux

- 5 Le scénario retenu de l'audit énergétique doit être inscrit dans l'attestation de travaux. Les travaux du scénario retenu et leurs critères techniques doivent se retrouver dans l'attestation de travaux et correspondre aux informations de l'audit énergétique.
- 6 Les étiquettes initiales et finales du logement indiquées dans l'attestation de travaux doivent être celles du scénario retenu. Elles doivent également être identiques à celles indiquées sur la plateforme de dépôt. En cas d'erreur ou d'incohérence sur ce point, le dossier pourra être rejeté.
- 7 Le montant de travaux total TTC doit être identique au montant renseigné dans la plateforme de dépôt et doit pouvoir se retrouver dans les devis.

Devis

- 8 Les devis contiennent de nombreuses lignes. Il est recommandé de **surligner dans les devis les lignes de travaux** correspondant à la demande de financement.

Liste de travaux à financer

- 9 Pour désigner les postes de travaux, il est recommandé d'**utiliser dans l'attestation de travaux les mêmes appellations que les postes de travaux disponibles sur les plateformes**. Quand les travaux doivent être regroupés, il est recommandé de le faire selon les indications présentées dans ce guide (voir la partie 4 « Remplir l'attestation de travaux »).
- 10 Il est recommandé d'indiquer à quel devis se rattache le poste de travaux dans l'attestation de travaux (voir la partie 4 « Remplir l'attestation de travaux »).

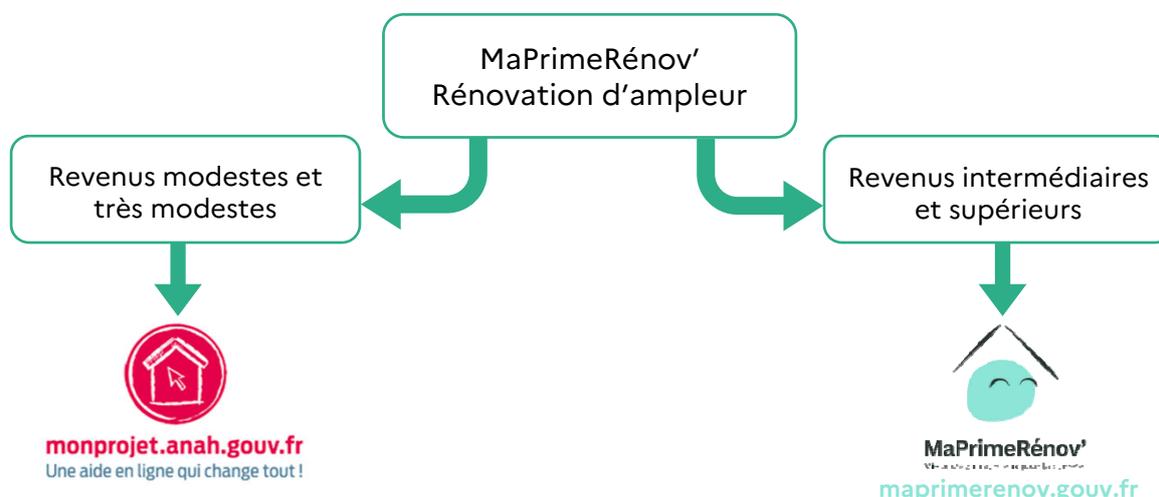
2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

1. Déposer une demande d'engagement de la subvention

Lors du dépôt de la demande de subvention, différentes pièces justificatives doivent être fournies.

Sur la **plateforme MonProjetAnah**, le dépôt de ces pièces est systématiquement effectué par l'Accompagnateur Rénov' qui bénéficie d'un accès spécifique à la plateforme. Concernant les propriétaires bailleurs TMO/MO, le dossier doit être déposé en format papier via le document cerfa dédié, disponible sur la plateforme monprojet.anah.gouv.fr.

Sur la **plateforme MaPrimeRénov'**, le dépôt des différentes pièces est effectué **par le ménage ou par son mandataire administratif** désigné par le demandeur. L'Accompagnateur Rénov' peut effectuer le dépôt et accéder à son dossier sur la plateforme s'il est désigné mandataire administratif.



Quelles pièces mettre à disposition des services instructeurs lors du dépôt de la demande de subvention ?

- **Rapport d'audit énergétique**
- **Attestation de Mon Accompagnateur Rénov' sur le projet de travaux** (obligatoire pour les ménages INT/SUP)
- **Contrat ou convention d'accompagnement** signé par Mon Accompagnateur Rénov' et le ménage
- **Synthèse de la grille d'analyse du logement**
- **Devis**
- **Plan de financement** (obligatoire pour les ménages TMO/MO)



Bon à savoir

- Les signatures électroniques sont acceptées sur les contrats Mon Accompagnateur Rénov'.
- Les devis sont acceptés en tant que contrats entre le ménage et l'Accompagnateur Rénov' à condition qu'ils aient été signés par le ménage au cours de leur période de validité et qu'ils contiennent toutes les mentions obligatoires.

2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

2. Déposer une demande d'avance

Une avance peut être demandée si les travaux n'ont pas démarré.

Seuls les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance dans le cadre de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, dans la limite maximale de 70% du montant prévisionnel de la subvention.

La demande d'avance doit être faite en ligne depuis la plateforme monprojet.anah.gouv.fr.

À noter : les ménages intermédiaires et supérieurs et les propriétaires bailleurs ne peuvent pas bénéficier d'une avance.

Quelles conditions d'éligibilité à la demande d'avance ?

- La demande d'avance peut être formulée **uniquement après l'octroi de la demande de subvention.**
- **La demande d'avance doit être motivée.** L'octroi de la demande d'avance, ainsi que son montant, ne sont pas automatiques.
- Le demandeur doit être **propriétaire** du logement à rénover au moment de la demande d'avance.

Quelles sont les pièces à fournir lors du dépôt de la demande d'avance ?

- **Au moins un devis daté et signé** entre les parties et faisant mention d'une **demande d'acompte** de la part de l'entreprise
- **RIB**

3. Déposer une demande d'acompte

Lorsque les travaux ont démarré, le bénéficiaire peut demander faire une demande d'acompte pour percevoir une partie de la prime sans attendre l'achèvement des travaux.

Seuls les ménages aux ressources modestes et très modestes, occupants ou bailleurs, peuvent bénéficier d'un acompte de l'aide MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, uniquement pour la subvention au titre des travaux (et non de l'accompagnement). Chaque acompte est versé dans la limite située entre un minimum de 25 % et un maximum de 70 % du montant prévisionnel de la subvention. Le nombre d'acompte pouvant être accordé dépend du montant de la subvention.

La demande d'acompte doit être faite en ligne depuis la plateforme monprojet.anah.gouv.fr.

À noter : les ménages intermédiaires et supérieurs ne peuvent pas bénéficier d'acompte.

Quelles pièces à fournir lors du dépôt de la demande d'acompte ?

- **Au moins une facture** correspondant à l'état d'avancement des travaux
- **RIB**

2. Déposer un dossier MaPrimeRénov'

4. Déposer une demande de solde

Quelles pièces fournir lors du dépôt de la demande de paiement du solde de la subvention (après réalisation des travaux) ? Rapport d'audit énergétique mis à jour si le projet de travaux a évolué

- **Attestation de travaux (factures)**
- **Rapport d'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'.**
- **Attestation de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) par l'Anah**
- **Facture(s)**
- **RIB**

5. Zoom sur le Rapport d'accompagnement

Au solde, sont attendus l'attestation de travaux, ainsi que le rapport d'accompagnement tel que figurant à l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2022. Ce rapport d'accompagnement, qui peut prendre la forme du rapport type fourni par l'Anah, devra à minima intégrer les éléments suivants :

- Double signature par l'Accompagnateur Rénov' et par le ménage
- Information des dates de visites (1^{ère} visite avant travaux et visite de fin de chantier)
- Nom et prénom du demandeur, adresse du logement et numéro de dossier
- Information sur les prestations réalisées, notamment les prestations renforcées et facultatives définies aux annexes II et III de l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat
- Montant global des prestations d'accompagnement acquittées par le demandeur (hors prestations facultatives) et la facture de la prestation d'accompagnement
- Dans le cas où un audit énergétique existant a été mis à jour, préciser les éléments explicitant la nécessité d'actualiser le scénario initialement prévu
- Liste des pièces ajoutées au dossier de demande de prime (liste correspondant à celle figurant à l'annexe I de l'arrêté précité).

Un modèle-type est mis à disposition par l'Anah au lien suivant :

<https://www.anah.gouv.fr/formulaires-cerfas/rapport-d-accompagnement-maprimerenov-mon-accompagnateur-renov-modele-type>



Bon à savoir : la signature électronique

À compter du 1^{er} août 2024, pour les dépôts de dossiers MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, les signatures électroniques sont acceptées sur l'ensemble des documents.

3. Suivre les dossiers MaPrimeRénov'

1. Sur la plateforme maprimerenov.gouv.fr pour les ménages intermédiaires et supérieurs

À l'heure actuelle, l'Accompagnateur Rénov' ne dispose pas d'accès particulier à la plateforme maprimerenov.gouv.fr. Toutefois, **il est automatiquement notifié lorsqu'il est désigné par un ménage en tant qu'Accompagnateur Rénov' sur un dossier de demande de subvention.**

Afin de suivre un dossier sur cette plateforme, un Accompagnateur Rénov' peut être désigné mandataire administratif.

En tant que mandataire, lorsqu'un Accompagnateur Rénov' se connecte à son compte mandataire, il accède alors à un tableau de bord présentant la **liste des dossiers** et une **répartition graphique** qui donne une vue globale sur l'état des dossiers dont il est en charge. Plusieurs onglets sont accessibles depuis son tableau de bord :

Tableau de bord

Me déconnecter

Tableau de bord

Mon portefeuille collectif

Mes dossiers du jour

V 05:10

Dossiers actifs Subvention Avance Solde Dossiers clôturés

Répartition des dossiers par étape

Voir le rapport

N° Dossier	Nom	Prénom	Etape	Statut du dossier	Date de forclusion
MPR-2022-██████████	██████████	██████████	Demande de solde	Déposée	17/01/24
MPR-2021-██████████	██████████	██████████	Demande de subvention	En attente de dépôt usager/mandataire	04/04/23
MPR-2021-██████████	██████████	██████████	Demande de subvention	En attente de dépôt usager/mandataire	07/07/23
MPR-2021-██████████	██████████	██████████	Demande de subvention	En attente de dépôt usager/mandataire	27/05/23

Vue mandataire sur maprimerenov.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les fonctionnalités accessibles aux mandataires, vous pouvez vous référer au [guide mandataire](#)

3. Suivre les dossiers MaPrimeRénov'

2. Sur la plateforme monprojetanah.gouv.fr, pour les ménages modestes et très modestes

Sur la plateforme monprojetanah.gouv.fr, l'Accompagnateur Rénov' bénéficie d'un espace dédié lui permettant d'accéder à ses dossiers et de déposer les pièces justificatives nécessaire à leur instruction. En plus de l'Accompagnateur Rénov', le ménage peut décider de se faire aider également par un mandataire qui effectuera ses démarches en son nom et aura aussi un accès dédié au suivi du dossier en ligne.

Retrouvez les projets sur lesquels vous intervenez

Rechercher un projet en particulier | Rechercher plusieurs projets à la fois

PUBLIC

Propriétaires occupants | Propriétaires bailleurs | Syndicats de copropriété

DEMANDEUR OU REPRÉSENTANT LÉGAL

Prénom:
Nom:

RÉFÉRENCES

Service en ligne:
Opal:

COPROPRIÉTÉ

Nom de la copropriété:
N° d'immatriculation:

ADRESSE

Code postal:
Ville:

COURRIER ÉLECTRONIQUE

VOIR LE PROJET

Assistance utilisateur | Guides utilisateurs | Conditions générales d'utilisation | Gestion des cookies | Mentions légales | Accessibilité: non conforme

Accès MAR, AMO, délégations | Suivez nous sur les réseaux sociaux

0 808 800 700 | Service client 7j/7

Partagez votre expérience

Les sites publics: gouvernement.fr | service-public.fr | legfrance.gouv.fr | data.gouv.fr

Logo République Française, France Rénov', Agence nationale de l'habitat, Agence nationale de l'énergie et du climat, Union européenne

Vue MAR sur monprojetanah.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les fonctionnalités accessibles aux mandataires, vous pouvez vous référer au [guide mandataire](#)

Accès MAR, AMO, délégations

4. Remplir l'attestation de travaux

2. Zoom sur la description des travaux

Dans la section 5 de l'attestation de travaux, vous disposez de 7 lignes vous permettant d'inscrire les travaux prévus et réalisés.

Veillez à inscrire les travaux en respectant les termes précis correspondants aux postes de travaux sélectionnables sur les plateformes de dépôt. (voir page suivante).

Besoin d'inscrire plus de 7 postes de travaux ? Regroupez différents postes de travaux dans une même ligne selon nos recommandations :

- Vous pouvez fusionner les postes « radiateurs et autres émetteurs de chaleur », « robinets thermostatiques » ainsi que « régulation et de programmation du chauffage » en indiquant le tout terme correspondant à l'équipement de chauffage choisi.
- Vous pouvez fusionner les postes « porte d'entrée isolante » et « volets isolants » en indiquant le tout sous le terme « fenêtres double ou triple vitrage ».

5. Description des travaux éligibles	
Description des postes de travaux éligibles (dont travaux induits) ²	Coût des travaux en € HT/€ TTC (à partir des devis des entreprises)
FENETRES DOUBLE VITRAGE 4 unités PVC double vitrage de type « Mhyjamon 360 basic » marque « Celhana » (cf devis n°15621) Porte d'entrée isolante : H2600xL1100 Uw:1.3w/m ² .K – Sw: 0.41 – TLw 57% (cf devis n°15621)	3 272,64€ HT 3 483,82€ TTC

4. Remplir l'attestation de travaux

3. Liste des intitulés de travaux proposés sur les plateformes de dépôt

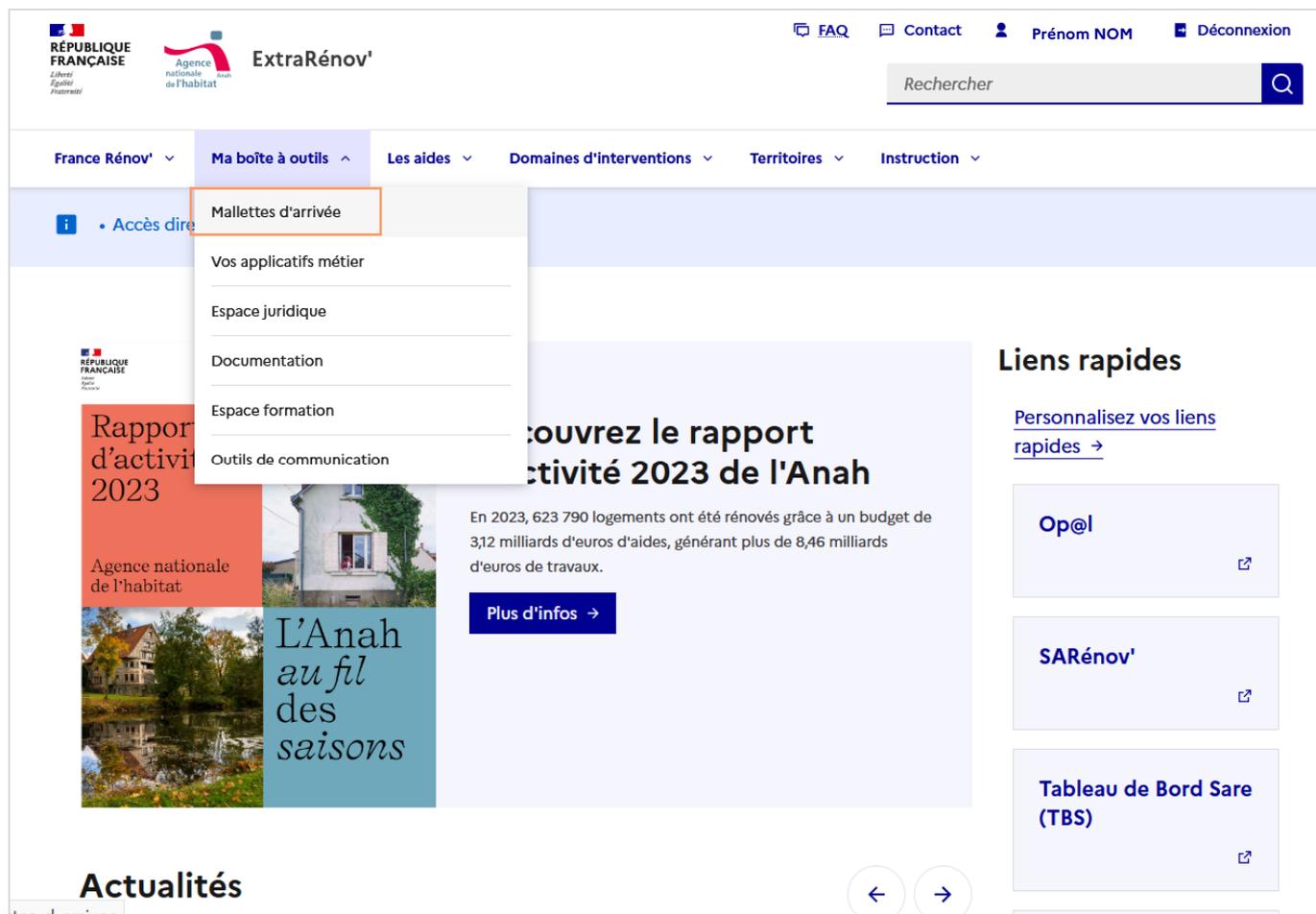
La liste ci-dessous reprend les postes de travaux présents sur les plateformes de dépôt.

Afin de simplifier l'instruction de vos dossiers, veuillez à respecter les termes précis de cette liste lorsque vous remplissez l'attestation de travaux (Devis) et l'attestation de travaux (Factures).

<i>Famille</i>		<i>Postes de travaux</i>
	ISOLATION THERMIQUE	<i>Isolation des murs par l'extérieur</i>
		<i>Isolation des murs par l'intérieur</i>
		<i>Isolation des rampants de toiture – toiture en pente</i>
		<i>Isolation du plancher des combles perdus</i>
		<i>Isolation de la toiture terrasse</i>
		<i>Isolation planchers bas</i>
POSTES DE TRAVAUX	CHAUFFAGE ET CHAUFFE-EAU	<i>Porte d'entrée isolante</i>
		<i>Volets isolants</i>
		<i>Fenêtres double ou triple vitrage</i>
		<i>Chauffage solaire combiné</i>
		<i>Chaudière à bûches</i>
		<i>Chaudière à granulés</i>
		<i>Chauffage électrique</i>
		<i>Insert ou foyer fermé</i>
		<i>Poêle à bûches</i>
		<i>Pompe à chaleur air/air</i>
		<i>Pompe à chaleur air/eau</i>
		<i>Pompe à chaleur eau/eau ou géothermique</i>
		<i>Raccordement à un réseau de chaleur</i>
		<i>Radiateurs et autres émetteurs de chaleur</i>
		<i>Régulation et programmation du chauffage</i>
<i>Robinetts thermostatiques</i>		
	VENTILATION	<i>Chauffe-eau électrique</i>
		<i>Chauffe-eau solaire individuel</i>
		<i>Chauffe-eau thermodynamique</i>
		<i>Partie thermique d'un panneau hybride</i>
		<i>Dépose de cuve à fioul</i>
	CONFORT D'ÉTÉ	<i>Autre production d'eau-chaude sanitaire</i>
		<i>VMC autoréglable</i>
	TRAVAUX DIVERS	<i>VMC double flux</i>
		<i>VMC hygroréglable type A ou B</i>
		<i>Autre travaux de ventilation</i>
		<i>Protections solaires des fenêtres</i>
		<i>Brasseurs d'air fixes</i>
		<i>Autres travaux de confort d'été</i>
		<i>Autres travaux</i>

5. Où trouver les documents utiles ?

Connectez-vous à la plateforme Extrarenov (<https://extrarenov.anah.gouv.fr/>) avec votre compte Clavis. Dans « Ma boîte à outils », vous trouverez la Mallette d'arrivée de l'Accompagnateur Rénov.



The screenshot shows the Extrarenov website interface. At the top, there are logos for the République Française and Agence nationale de l'habitat, along with navigation links for FAQ, Contact, Prénom NOM, and Déconnexion. A search bar labeled 'Rechercher' is also present. The main navigation menu includes 'France Rénov', 'Ma boîte à outils', 'Les aides', 'Domaines d'interventions', 'Territoires', and 'Instruction'. The 'Ma boîte à outils' dropdown menu is open, highlighting 'Mallettes d'arrivée'. Other items in the menu include 'Vos applicatifs métier', 'Espace juridique', 'Documentation', 'Espace formation', and 'Outils de communication'. The main content area features a large banner for 'Rassemblez le rapport d'activité 2023 de l'Anah' with a 'Plus d'infos' button. To the right, there is a 'Liens rapides' section with links for 'Op@l', 'SARénov', and 'Tableau de Bord Sare (TBS)'. At the bottom, there is an 'Actualités' section with navigation arrows.

Quels documents peut-on trouver dans la Mallette d'arrivée de l'Accompagnateur Rénov' ?

- Le Guide Mon Accompagnateur Rénov'
- Le Guide des bonnes pratiques des professionnels
- Le Guide des aides de l'Anah
- Le Guide pas à pas à destination des demandeurs MaPrimeRénov'
- Le Guide des mandataires MaPrimeRénov'
- La Grille d'analyse du logement
- Les Attestations de travaux devis et factures
- L'Attestation de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) par l'Anah
- L'enregistrement du 1^{er} webinar à destination de l'Accompagnateur Rénov' (11 janvier 2024)

5. Besoin d'aide ?

Identifiez l'interlocuteur qui saura vous guider au mieux dans l'accompagnement des usagers !



Des questions sur l'avancée de vos dossiers TMO/MO ?

Contactez le service instructeur à partir de l'onglet « Contact » du dossier concerné. Il peut s'agir de la Direction départementale des territoires (DDT), du Conseil Départemental ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Attention, ne pas utiliser l'outil de chat sur monprojetanah.gouv.fr



Des questions relatives à la réglementation ?

Trouvez des réponses sur la FAQ MAR

www.ecologie.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov

ou dans la FAQ Parcours Accompagné

<https://extrarenov.anah.gouv.fr/faq/mpr-parcours-accompagne>

ou dans la documentation disponible sur la plateforme Extra Rénov

extrarenov.anah.gouv.fr/mallette-mon-accompagnateur-renov



MaPrimeRénov'
Éléments clés - 100 € minimum pour la prime

Des questions sur l'avancée de vos dossiers INT/SUP ?

Contactez-nous

au **0 808 800 700**

ou à partir du formulaire disponible sur le site

www.maprimerenov.gouv.fr.